

Avis d'Appel d'Offres ouvert sur offres de prix N° 20/DA/2017

(Séance publique)

Le lundi 27 Mars 2017 à 10h00, il sera procédé dans les bureaux de la Direction Achats de Bank Al-Maghrib à Hay Riad à Rabat, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres concernant la fourniture, l'installation, la mise en service et la maintenance des systèmes d'extinction automatique dans les sites de Bank Al-Maghrib.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à la Direction Achats, Service Gestion Administrative des Marchés, sise Avenue Annakhil, Hay Riad, Rabat, (Tél : 05 37 54 89 52/54 - Email : bkam.ao@bkam.ma).

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de 53 000,00 DH (cinquante trois mille dirhams).

L'estimation des coûts des prestations établie par la Banque est fixée à la somme de 3 573 540,00 DH TTC (trois millions cinq cent soixante treize mille cinq cent quarante dirhams) pour l'acquisition et l'installation et à 292 794,00 DH TTC (deux cent quatre vingt douze mille sept cent quatre vingt quatorze dirhams) pour la maintenance annuelle.

Il est prévu une visite des lieux obligatoire selon le calendrier suivant :

- Le lundi 13 Mars 2017 à 10h00 au site de Dar As-Sikkah à Salé et à 14h30 au centre de formation professionnelle à Rabat ;
- Le mardi 14 Mars 2017 à 10h00 au Musée de Bank Al-Maghrib à Rabat et à 14h30 à la succursale de Bank Al-Maghrib à Casablanca;
- Le mercredi 15 Mars 2017 à 11h00 à l'agence de Bank Al-Maghrib à Marrakech ;
- Le jeudi 16 Mars 2017 à 11h00 au Centre de vacances d' El Oualidiya ;
- Le vendredi 17 Mars 2017 à 14h30 au Centre de vacances d'Immouzzar.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 28,30 et 32 du règlement des achats de la Banque.

Les concurrents peuvent :

- soit déposer contre récépissé leurs plis auprès de la Direction Achats à l'adresse précitée ;
- soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à l'adresse précitée ;
- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de la consultation.